

Préambule : Conformément à l'article II des statuts de l'Atelier d'Anglais Rive Droite, l'Association a pour but de « développer et de promouvoir la pratique de la langue anglaise auprès de jeunes publics, d'adolescents et d'adultes (cours, stages...) et de réaliser la promotion d'événements culturels (séjours, événements spéciaux, conférences, rencontres...)».

Article 1 : Le domaine d'application . Le présent règlement s'applique à tous les adhérents. Toute inscription ou participation aux cours proposés vaut acceptation sans réserve.

Article 2 : L'inscription aux cours de langue. Les forfaits annuels sont valables pour une saison : de mi septembre à mi juin pour une séance par semaine (hors vacances scolaires et jours fériés). **Les jours fériés ne seront pas rattrapés.** Chaque inscription est assujettie au paiement, en une, deux ou trois fois, d'une cotisation et d'une adhésion. **Celles-ci restent acquises à l'Association dans tous les cas. L'engagement des adhérents est ferme et aucun remboursement des frais d'adhésion et cotisation n'est possible.**

Article 3 : Assurance. Les adhérents doivent être couverts par une assurance responsabilité civile. L'Association a, pour sa part, souscrit une assurance responsabilité civile qui couvre des dommages complémentaires pendant les cours proposés.

Article 4 : Tarifs, règlement des cours et planning. Le montant des prestations est défini chaque année et est dû individuellement pour une saison complète. Il est lié à l'engagement sur la période entière et il tient compte des vacances scolaires et des jours fériés. L'absence au(x) cours de langue n'entraîne pas de remboursement partiel ou total du paiement effectué. **Aucun changement de groupe ne peut se faire sans autorisation préalable.**

Afin d'assurer la pérennité de l'Association, toute souscription est définitive et aucun remboursement d'adhésion et de cotisation ne peut être envisagé.

Article 5 : nombre de participants.

Chaque groupe se constitue de minimum 6 adhérents inscrits. En dessous, l'Association se réserve le droit d'annuler la programmation du cours.

Article 6 : Propreté des lieux. Il est demandé aux adhérents d'être vigilants au respect du matériel et à la propreté de la salle et des dépendances (toilettes, couloirs...). Il est interdit de fumer et manger dans les locaux.

Article 7 : Professeur absent ou cours annulé. En cas d'absence du professeur, le responsable des cours de langue fera tout ce qui est possible pour prévenir les adhérents dans les meilleurs délais par téléphone. Dans la mesure du possible, une solution de remplacement (autre date ou autre professeur) sera proposée.

Article 8 : Responsabilité des parents Les personnes accompagnant les mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser. Les professeurs et l'Association ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des heures de cours. **Il est donc obligatoire que les parents soient présents dès la fin des cours de leurs enfants.**

Article 9: Retard de paiement. Le règlement de la cotisation doit être effectif au moment de la souscription. En cas de paiement en plusieurs fois, un dépôt de chèques doit être réalisé au moment de la souscription. A défaut de paiement, l'adhésion à l'Association sera annulée.

Article 10: les retards ou la non exécution du contrat résultant de cas de force majeure.

L'Association ne peut être tenue pour responsable en cas d'impossibilité à assurer les cours en cas de force majeure : raisons climatiques, bactériologiques, militaires, politiques, informatiques, épidémiques, pandémiques, mouvements sociaux, ou tout autre événement irrésistible, imprévisible et échappant au contrôle de l'Atelier d'Anglais Rive Droite, comme la fermeture des salles par la mairie. Aucune indemnité ne pourra être envisagée.

Article 11 : Respect des règles de fonctionnement

Le respect des horaires et un comportement respectueux, notamment pour les adhérents mineurs sont indispensables au bon fonctionnement des cours. **En cas d'attitude incorrecte perturbatrice, l'Association se réserve le droit d'annuler une adhésion.**